



AFRIQUE/RD CONGO - Selon un Enseignant de l'Université catholique du Congo, « la création d'une Cour pénale africaine s'impose »

Kinshasa (Agence Fides) – Créer une Cour pénale africaine afin d'assurer à la justice les dirigeants politiques et militaires du continent responsables de graves violations des droits fondamentaux : telle est la proposition faite par le Pr. Toussaint Kwambamba de l'Université catholique du Congo au cours d'une conférence donnée le 28 mars à Kinshasa sur la vision des africains relative à l'action de la Cour pénale internationale. L'événement, organisé en collaboration avec la Fondation Konrad Adenauer, a répondu à l'actualité attendu que la CPI a mis en accusation différents dirigeants africains actuellement en fonctions.

« En l'absence d'une juridiction pénale africaine impartiale et efficace, la Cour pénale internationale joue désormais un rôle important de type intimidateur vis-à-vis des actuels dirigeants du continent et demeure la seule consolation des peuples africains comme d'autres pays du Tiers monde qui assistent à la violation de leurs droits, souvent avec l'accord des autorités publiques » a rappelé le Pr. Kwambamba. Selon le chercheur, la CPI, qui a son siège à La Haye, rencontre cependant des difficultés dans son action à l'encontre des dirigeants africains.

« La création de la CPI a été accueillie avec satisfaction – a expliqué l'universitaire – mais, attendu que la compétence de la Cour s'étend aux seuls crimes commis après son entrée en vigueur, vu que jusqu'ici ont été jugés seulement des africains, vue la difficulté de lancer des procédures judiciaires de la part des Etats n'ayant pas adhéré à la CPI, et vu le choix de la Cour de poursuivre certains auteurs de crimes et pas d'autres, la création d'une Cour pénale africaine s'impose » a conclu le chercheur. (L.M.) (Agence Fides 31/03/2014)